

1.

Débitrice: **CERVIM SA**, Immeubles Les Vergers 5, c/o Fiduciaire Gefima SA, **1162 St-Prex**
2.

Durée du sursis concordataire: 6 mois
3.

Commissaire: Jacques Lauber, agent d'affaires breveté, à Lausanne
4.

Remarques: Par décision du 9 janvier 2007, communiquée le 10 janvier 2007, le président du Tribunal de l'arrondissement de La Côte accorde à CERVIM SA, représentée par Pascal Stouder, agent d'affaires breveté à Lausanne, un sursis concordataire courant dès l'expédition de la décision, confirme le prononcé du 23 octobre 2006, et appointe une audience au mardi 3 juillet 2007 à 14 h.
Les créanciers intéressés peuvent se présenter à cette audience pour y fournir tous renseignements utiles sur la situation de la société.

Tribunal d'arrondissement de la Côte
1260 Nyon

(03725616)